

21 Octobre
2008

cellule de soutien
tpe / pme

FICHE N° 1 PLAN DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME : L'ACTION D'OSEO¹



MEDEF

OSEO pourra assumer 5 Milliards d'€ de risques supplémentaires au bénéfice des entreprises, grâce au plan de soutien au financement des PME, qui s'articule autour de trois volets.

■ 2 MILLIARDS D'EUROS AU TITRE DE GARANTIE

↳ Rappel

OSEO garanti les financements accordés aux PME (selon la définition européenne²) par les banques et les organismes de fonds propres. La prise en charge du risque par OSEO varie de 40 % à 70 % selon la finalité (innovation, création, développement, international, transmission).

↳ La mesure

Les dotations des fonds de garantie seront portées de 240 à 280 millions d'euros en 2008 et 2009, ce qui permettra de garantir 1 milliard d'euros de prêts supplémentaires chaque année. Ce sont donc au final 2 milliards d'euros au titre de garantie supplémentaires sur 2 ans.

↳ Mode d'emploi et modalités pratiques

- Qui sont les bénéficiaires ?

Les PME et TPE, immatriculées en France, quelle que soit leur forme juridique, et répondant à la définition européenne de la PME. Toutes les entreprises sont éligibles sauf :

- Les entreprises agricoles réalisant moins de 0,75 M€ de chiffre d'affaires,
- Les activités d'intermédiation financière (NAF Section K 64 sauf 64.2 pour les rachats d'entreprises), de promotion et de location immobilières (NAF Section L 68.1 et L 68.2) à l'exception des SCI finançant des acquisitions immobilières destinées à être louées à une entreprise, elle-même éligible, dont des associés sont des titulaires du capital de la SCI,
- Les entreprises en difficultés avérées,
- Les associations fonctionnant essentiellement sur fonds publics ou ayant une activité principalement non marchande,
- Les investissements incorporels des professions libérales non inscrites au registre du commerce (ou des métiers) et ne produisant pas de bilans 2050 ou 2033.

1 - NB : OSEO est un établissement public, dont la mission est de soutenir l'innovation et la croissance des PME. A travers OSEO Garanties (ex-Sofaris) et OSEO Financement (ex-BDPME), il propose aux banques de partager le risque avec elles pour financer les projets des entreprises.

2 - L'entreprise doit remplir deux des trois critères suivants :

• Effectif < 250 salariés • CA ≤ € 50 millions • Total de bilan ≤ € 43 millions

- Par quel canal ?

Le prêt est accordé par l'intermédiaire des banques commerciales. Ces dernières fixent le taux de financement.

- Dans quels cas la garantie est-elle accordée ?

La garantie est accordée pour les phases risquées de la vie de l'entreprise : création, innovation, investissement immatériel, développement à l'international, transmission...

- Que peut garantir OSEO ?

-Tous les financements d'une durée supérieure à 2 ans : prêts moyen terme (y compris les prêts personnels aux dirigeants) ; prêts long terme, crédit-bail immobilier, crédit-bail mobilier, location financière.

-Certains financements à court terme : en période de création (entreprises de moins de 3 ans) ou à l'international.

-Les cautions sur marchés France ou export.

-Les apports en fonds propres réalisés par les sociétés de capital-risque dans des entreprises françaises, ou par une entreprise française à sa filiale étrangère.

- Quel est le montant maximum qu'OSEO peut garantir ?

-Le plafond maximum, tous fonds de garantie confondus³, est de 3 M€ de risque pour une entreprise ou plusieurs entreprises appartenant à un même groupe.

-Les plafonds d'encours de risque énoncés dans chaque fiche produit s'entendent comme plafond d'engagement en risque de chaque fonds de garantie.

- Combien coûte la garantie ?

La commission s'entend en % l'an de l'encours de crédit et est prélevée, sauf dans le cas des petites opérations, au même rythme que le remboursement du crédit de la banque. Elle est généralement de :

Commission	0,60 %	0,70 %	0,80 %	0,90 %
Quotité de garantie	40 %	50 %	60 %	70 %

Hors règles particulières

Dans le cas d'une utilisation d'un montant inférieur à 65 000 euros, cette commission est perçue en une seule fois.

■ 2 MILLIARDS AU TITRE DU COFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

➤ Rappel

Le cofinancement est une autre façon pour OSEO de partager les risques avec ses partenaires financiers. Ses interventions en cofinancement permettent de faciliter :

-La réalisation des projets structurants des entreprises : programmes d'investissement lourds, de rupture ; prêt à moyen et à long terme ; crédit bail immobilier ; crédit bail matériel...

-Les investissements immatériels avec les Contrats de Développement (financements longs, sans garantie, avec un différé d'amortissement)

➤ La mesure

Prêts supplémentaires d'OSEO d'un montant de 2 Milliards € au titre du cofinancement des investissements avec la banque de l'entreprise.

3 - Montant total des garanties octroyées à une entreprise

➤ Mode d'emploi

- Qui sont les bénéficiaires ?

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.
- Pas de restriction liée au seuil Trichet⁴ en cofinancement seul.

- Par quel canal ?

Le prêt est accordé par l'intermédiaire :

- des banques commerciales,
- ou directement par OSEO.

- Quelles sont les modalités d'attribution ?

Le cofinancement est indiqué dans le cas de projets de développement pour lesquels la banque ne souhaite pas financer seule l'opération ou, dans le cas d'entreprises qui ont des besoins annuels de financement très importants ou encore des besoins dont la récurrence nécessite une stratégie de partage.

- Pour financer quoi ?

- Les investissements matériels (machines, aménagements...),
- Les investissements immobiliers (transfert, extension, création de site, investissement locatif...),
- Les investissements immatériels et incorporels (acquisition de fonds de commerce, rachat de titres...).

Il est également possible de jumeler cofinancement et garantie :

Exemple d'un cofinancement garanti :

Dans le cas d'un cofinancement garanti, la part de risque d'OSEO est portée à 70 %.

La banque ne supporte plus que 30 % du risque tout en assurant 50 % de la trésorerie.

Exemple	OSEO	Banque
Intervention en trésorerie	50	50
Intervention en garantie	20	-20
Total risque	70 %	30%

➤ Quelles sont les conditions financières d'OSEO ?

- En fonction de du barème mensuel d'OSEO, OSEO peut adosser au même index que la banque ou sur des index différents.
- En taux variable, OSEO est le plus souvent sur un euribor moyenné.
- Les garanties sont arrêtées entre OSEO et la banque puis négociées avec le client. Elles sont prises pari passu entre la banque et OSEO dans le cas d'un crédit sur un même objet.

➤ Qui rédige le contrat de prêt ? Comment décaisse-t-on le prêt ?

Le plus généralement, chaque établissement établit son contrat ; les garanties sont prises pari passu, éventuellement pour compte commun.

■ 1 MILLIARD D'EUROS AU TITRE DE LA GARANTIE OSEO POUR UN FINANCEMENT À COURT TERME DE LA TRÉSORERIE DES PME

➤ La mesure

Une dotation de 70 millions d'euros sera affectée à un fonds spécifique de renforcement de trésorerie des PME destiné à garantir, à hauteur d'1 milliard, la consolidation sur moyen et long terme (de 2 à 7 ans) des prêts à court terme aux PME. Il s'agit d'aider les PME à surmonter les problèmes de trésorerie liés à la diminution des lignes de découvert.

➤ Mode d'emploi

- Qui sont les bénéficiaires ?

Les entreprises de moins de 250 salariés (cf. définition européenne de la PME). Cette mesure s'adresse aux entreprises qui ont des difficultés de trésorerie liées à la diminution de leur ligne de découvert.

- Par quel canal ?

Le crédit est accordé par l'intermédiaire des banques commerciales.

- Quelles sont les modalités d'attribution ?

La commission s'entend en % l'an de l'encours de crédit et est prélevée au même rythme que le remboursement du crédit de la banque. Elle est généralement de :

Pour les PME de plus de 3 ans :

Commission	0,80 %
Quotité de garantie	60 %

Pour les PME de moins de 3 ans :

Commission	0,90 %
Quotité de garantie	70 %

Recommandation : il est préférable que la banque qui sollicite OSEO pour la garantie soit également la banque historique de l'entreprise.

- Qui fixe le taux ?

Le taux de financement est déterminé par la banque et est laissé à l'appréciation de celle-ci.

- Quel est le rôle d'OSEO ?

OSEO garanti le prêt octroyé par la banque à hauteur de 60 % maximum du montant total du prêt.

Pour plus d'information :

Site Internet : oseo.fr : disponible dès maintenant

Tél. : 0810 00 12 10 (numéro azur) : disponible à partir du 9 octobre à 9h